

## **Séance du 8 juillet 2013**

L'an deux mil treize, le 8 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Pascal CASIEZ, Daniel BLIN, Bernard FERRON, Alain LUCAS, Claude LAVRAT.

Absents excusés :

Dominique GUILLOTIN pouvoir à Bernard FERRON  
Michel HALLAY pouvoir à Didier JACQUET  
Francisque LE GOFF pouvoir à Annick MARCETTEAU

Absent non excusé : Bruno TULPAIN

Secrétaire de séance : Didier JACQUET

\*\*\*\*\*

Monsieur Daniel MALHERBE, Conseiller Municipal, est décédé le 28 juin. Mme le Maire demande une minute de silence en sa mémoire.

Didier JACQUET donne lecture du procès-verbal du 27 mai dernier.

Alain LUCAS signale qu'en ce qui concerne la salle des fêtes, il n'avait pas été dit qu'elle serait ouverte en septembre. Mme le Maire lui rappelle qu'il a été décidé que la salle serait mise à disposition des associations puis ouverture au public en septembre.

Didier JACQUET ajoute que la commission de sécurité passera le 27 août 2013.

Daniel BLIN constate que le procès-verbal ne fait pas mention du vote concernant l'acquisition de la grange 3-5 rue de Spoir. Mme le Maire répond que c'était un vote pour avis et non une délibération.

Ces points étant précisés le PV est approuvé à la majorité (3 abstentions : A. LUCAS, D. BLIN, P. CASIEZ).

### **1. ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ARRET DU PROJET DE PLU ET BILAN DE LA CONCERTATION**

Mme le Maire donne la parole à Monsieur Olivier MAUPU, chargé d'études urbanisme du bureau Espace Ville qui présente le diaporama de l'arrêt du projet de PLU, qui retrace :

- la concertation
- le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- le zonage et le règlement

Monsieur CASIEZ remarque qu'il n'a pas eu le temps d'étudier les dossiers adressés par mail, le délai étant trop court. Messieurs LUCAS et BLIN font la même observation.

Alain LUCAS demande des explications sur le zonage.

Après débat, Mme le Maire donne lecture de la délibération modifiée ainsi :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.300-2 et les articles L.123-1 et suivants, et en particulier l'article L.123-9, et R. 123-18,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 08 décembre 2009 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, fixant les objectifs, et définissant les modalités de la concertation auprès des habitants,

**VU** les orientations du projet d'aménagement et de développement durables débattues lors du conseil municipal en date du 27 septembre 2011,

**VU** le projet de Plan Local d'Urbanisme comprenant notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement et ses documents graphiques, ainsi que les annexes,

**VU** la concertation menée depuis la prescription de l'élaboration du PLU,

**CONSIDERANT** que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à cette élaboration et aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées ou directement intéressées ;

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré, à la majorité (8 voix pour, 4 abstentions : A. LUCAS, C. LAVRAT, P. CASIEZ, et D. BLIN),

Décide d'arrêter le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente en intégrant les ajustements suivants :

- Remplacement du zonage agricole (A) par une bande à urbaniser (AU) le long de la rue de la Croix au Cerf, en respectant la zone non aedificandi de 35 m autour du cimetière,
- Création d'un emplacement réservé au titre de l'article L. 123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme sur la parcelle cadastrée AB 34 correspondant au silo de l'entrée sud du village le long de la RD 910 afin d'y réaliser un parking relais.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**TIRE** le bilan de la concertation et en prend acte

**ARRETE** le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune tel qu'il est annexé à la présente,

**PRECISE** que le dossier sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées,

**PRECISE**, qu'en application de l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant 1 mois et qu'en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public,

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Général, aux représentants de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains, à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers, à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture.

## **2. Exercice du droit de préemption sur un immeuble sis 3-5 rue de Spoir**

Suite à une erreur matérielle, le prix indiqué dans la précédente Déclaration d'Intention d'Aliéner était erroné. Le conseil municipal doit se prononcer à nouveau sur l'acquisition du bien sis 3-5 rue de Spoir.

- vu la délibération en date du 8 janvier 1996 instituant le droit de préemption dans la commune de Thivars ;
- vu la déclaration d'intention d'aliéner visée par Maître DALENS, notaire à Chartres en date du 30 mai 2013, reçue à la mairie le 10 juin 2013 ;
- considérant que l'immeuble sis 3-5 rue de Spoir, rentre dans le cadre d'une réflexion sur le stockage du matériel communal et associatif ;

Madame Marcetteau, Maire de la commune sollicite le vote du Conseil municipal pour l'exercice de ce droit sur ce bien de 232 m<sup>2</sup> au prix de 30 000 euros auquel il y a lieu d'ajouter 4 188.08 € de charges augmentatives à la charge de l'acquéreur, référencé AB 32 et AB 194 dans le cadastre.

Après délibération et à la majorité (1 contre : D. BLIN et 1 abstention P. CASIEZ), le Conseil municipal autorise Madame le Maire :

- à exercer le droit de préemption au nom de la commune de Thivars sur cette grange,
- à entreprendre les démarches qui s'imposent,
- à signer tout document s'y rapportant.

Cette décision sera notifiée aux propriétaires ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le Département.

## **3. Activités du mercredi année scolaire 2013-2014**

La parole est donnée à Mme Odile MARNEUR.

Après explications, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : A. LUCAS), décide de reconduire les activités du mercredi matin de 9h à 12h, au tarif suivant : 70 €/ année scolaire, 60 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Les rythmes scolaires seront changés en septembre 2014. Des réunions avec les enseignants seront organisées pour mettre en place les activités.

## **4. PASS Jeunes 2013-2014**

La parole est donnée à Corinne PELLETIER.

Le PASS'Jeunes est reconduit à Chartres. La ville propose aux communes intéressées de faire l'acquisition du PASS'Jeunes au tarif de 35.10 €. Les communes partenaires peuvent subventionner, si elle le souhaite, le PASS'Jeunes pour le rendre plus attractif.

Ce sésame culturel et sportif permet aux jeunes âgés de 6 à 18 ans de pratiquer différentes activités culturelles et sportives à moindre coût. Utilisable du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, il est composé de six points détachables, correspondant à chaque activité.

Sept nouveautés sont proposées cette année avec de la pêche, du rodéo, du golf, ou encore une entrée à tarif préférentiel pour assister à un des matches des grands clubs de la Ville comme le Handball, Basket, Tennis de table, et football.

Ce PASS Jeunes, est un carnet nominatif, comportant 6 points et 3 tickets identifiables. Il permet de participer à des activités, au choix du possesseur, étant entendu qu'un jeune peut faire l'acquisition de 3 carnets.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer un tarif de 25 € aux jeunes thivariens, la différence est prise en charge par la commune, soit 10.10 €

## **5. Transfert du crédit de la station d'épuration (CAISSE D'EPARGNE) à la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole**

Suite à l'adhésion de la commune de Thivars à la communauté d'agglomération Chartres Métropole, le prêt n° 0111258 souscrit à la Caisse d'Epargne, d'un montant initial de 167 693.92 € doit être transféré.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal, autorise le transfert du crédit 0111258 à la communauté d'agglomération Chartres Métropole, et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer le contrat.

## **6. Convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux rue de Spoir RD 124 avec le CONSEIL GENERAL**

Madame le Maire donne lecture de la convention entre le Département et la commune de Thivars relative aux travaux d'aménagement de sécurité, mise aux normes des trottoirs et réaménagement de voirie de Spoir sur la Route Départementale 124.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention et donne tout pouvoir de signature à Madame le Maire.

### **Informations diverses :**

Transport à la demande : un bilan de fréquentation du Transport à la Demande (TAD) mis en place sur le secteur périurbain en septembre 2011 est communiqué aux conseillers.

Service de transport en commun de Chartres Métropole : Mme MARNEUR informe de la création d'une ligne de transport urbain sur notre commune (ligne 158). Celle-ci sera mise en place à partir de septembre 2013. Les arrêts des bus urbains seront identiques aux arrêts de bus scolaires. Le coût du ticket sera de 2 €. Ces bus fonctionneront également le samedi et pendant les vacances scolaires

Fonds de concours : Mme le Maire informe que Chartres Métropole a attribué à la commune de Thivars :

- 4 183.38 € pour l'installation d'une caméra de vidéo protection
- 14 841.14 € pour l'aménagement de l'aire de jeux

Mme le Maire informe que l'Agence Postale Communale sera fermée du 12 au 31 Août 2013 pour les congés. La Poste de Luisant prendra le relai durant cette période.

Mme le Maire fait le point sur les travaux du programme des travaux budgétés sur l'année 2013. Ceux-ci sont tous en cours de réalisation et précise que :

- L'aire de jeux ouvrira lundi 15 juillet
- L'entreprise Maisière interviendra rue de Spoir en septembre pour les travaux de voirie
- La porte de la Poste sera changée en septembre

- La mise en place de l'éclairage des passages piétons de la RD 910 est prévue pour l'automne prochain.

Le pilier de l'église est refait.

Mosaïques Saint Jacques de Compostelle : Mme le Maire demande à Daniel BLIN si la commande des mosaïques a été passée et si elles sont toutes posées. Il lui est répondu que celles de la rue de Spoir et de la place sont en attente, de ce fait la facture peut être réglée.

La parole est donnée à Mme Corinne PELLETIER qui annonce que le comité de gestion de cantine s'est réuni en bureau car la Présidente a donné sa démission.

A cette réunion, aucun membre du bureau n'a souhaité prendre le poste. De ce fait, la semaine suivante une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu. Tous les parents ont été invités. L'objet de cette réunion était la démission de la Présidente et le devenir de l'association. Seulement 7 parents étaient présents et personne n'a souhaité postuler pour la présidence.

C'est pourquoi l'association de comité de gestion de la cantine sera mise en sommeil dans quelques semaines dans l'attente de reconstituer un bureau.

Mme le Maire souligne que pour la rentrée de septembre 2013, si un bureau n'est pas mis en place, la commune se doit de reprendre la cantine et la garderie.

Mme le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour pour créer des postes afin de pourvoir au recrutement du personnel si l'association est dissoute.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Daniel BLIN), autorise Mme le Maire à créer des postes pour le fonctionnement de la cantine et de la garderie à la rentrée 2013-2014.

Tour de table :

Odile MARNEUR informe des spectacles au château de Maintenon : son et lumière du 16 juillet au 17 août, musiques et danses du monde les 2 – 3 et 4 août. Elle relate la réception en l'honneur des 100 ans de Mme BATTENDIER.

Corinne PELLETIER fait le point sur les activités d'été. Il reste encore des places.

Daniel BLIN demande si les gabions de la rue Creuse vont rester à leurs places actuelles.

Pascal CASIEZ :

1/ demande s'il n'y a pas de problèmes avec la démolition de la gendarmerie.

2/ s'étonne que l'on ne fasse pas travailler les commerçants locaux pour le fleurissement de la commune. Mme le Maire lui répond que les sapins de Noël ont été achetés à Thivars.

Alain LUCAS dit qu'il s'est rendu à une commission « plan vert » à Chartres Métropole. 45 communes sur 47 ont répondu au questionnaire. Suite au bilan réalisé, il est en projet un allongement de la voie cyclable de Lucé à Luisant.

La séance est levée à 22h45.

Le secrétaire,

Didier JACQUET